

Suspicion de détournement de 2 millions d'Euros HT à la Sodeal

Dimanche 24 mars 2024 à 17:36

Sujet : Actualités



Sodéal **agde** Archipel de vie

PORTS du Cap d'Agde

CHANTIER REHABILITATION DES QUAIS DE LA TRINQUETTE ET DU BEAUPRE

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX SECS ET HUMIDES

Maitre d'Ouvrage : **SODEAL**

Maitre d'Oeuvre : **CABINET GAXIEU** **GAXIEU** AU COEUR DE VOS PROJETS

Entreprises Titulaires :

GROUPEMENT GUINTOLI / BORDERES SANCHIS / SOGETRALEC

GUINTOLI **BORDERES-SANCHIS** PAR BASALTIS **SOGETRALEC**

Entreprises Sous-traitantes :

BANOTP PAR BASALTIS **SOLATRAG**

Démarrage des travaux : Automne 2023, fin des travaux Printemps 2024

Couts des Travaux : 2 000 000€ht

Les parties conviennent expressément d'exclure des dispositions du présent contrat :

- L'éclairage public ;
- Les digues de protection principales du Port du Cap d'Agde et du Port d'Ambonne ;
- Les quais qui entourent les bassins de ces ports.

Ceux-ci demeurent en tout point à la charge du Concédant, notamment en ce qui concerne leur entretien, réparation et renouvellement, à l'exception :

- de l'entretien courant des quais qui reste à la charge du Concessionnaire ;
- des investissements prévus par le Concessionnaire dans le cadre des annexes au présent contrat.

Le Conseiller Portuaire Philippe Revilliod, élu représentant des plaisanciers précise que *"le Maire d'Agde a anormalement profité da la période Covid en 2021 pour plus que doubler la redevance municipale annuelle de la Sodeal bien que le périmètre de la SEM ait été diminué de la gestion des campings. C'est ainsi que la Sodeal verse chaque année plus de 700 000 Euros à la Mairie, argent qui devrait être utilisé pour financer ces dépenses importantes d'investissement."*

Nous sommes donc confronté à une situation de non respect de la CSP avec détournement de fonds avec la complicité des dirigeants de la SEM.

Contacté par mèl le 5 décembre 2023, la Direction du port n'a pas répondu à nos interrogations sur le financement de ces travaux.

L’article 314-1 du Code pénal est clair : « L’abus de confiance est puni de cinq ans d’emprisonnement et de 375 000 euros d’amende. »

Toutefois, la peine est encore plus importante : sept ans d’emprisonnement et 750 000 euros d’amende lorsque l’infraction est commise en bande organisée.

Pour compléter cette information, la préméditation ne fait pas de doute la Sodeal ayant lancé un Appel d'offre en 2022.

Avis n° 22-136884

Publié le 12 octobre 2022

Date limite de réponse le 03/11/2022 à 18h00

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire Années 2022-2026Travaux d'aménagement et de réhabilitation du port du Cap d'Agde et du port d'Ambonne

DÉPARTEMENT : 34
ACHETEUR : SODEAL
TYPE D'AVIS : Avis de marché
PROCÉDURE : Procédure Ouverte

De : [Redaction Infocapagde](#)
A : ["laurent.bourriquel@sodeal.fr"](mailto:laurent.bourriquel@sodeal.fr); ["contact@sodeal.fr"](mailto:contact@sodeal.fr)
Cci :
Objet : Projet d'article sur travaux quais de Beaupré et de la Trinquette
Date : mardi 5 décembre 2023 13:00:00

A l'attention de Laurent Bourriquel,

Bonjour,

Le Midi Libre a publié un article le 04 décembre 2023 concernant les travaux importants de rénovation des quais de Beaupré et de la Trinquette. Il est mentionné que ces travaux ont été engagés par la Sodeal mais sont-ils à la charge financièrement de la Sodeal ?

Pour informer nos lecteurs qui sont comme vous le savez principalement les plaisanciers, nous aimerions connaître le coût de ces travaux en précisant les montants qui sont à charge de la SEM.

Des subventions de l'Etat et de la Région ont-elles été accordées ?

Quel est le montant pris en compte par la municipalité d'Agde ?

En espérant une réponse rapide à nos interrogations pour compléter auprès de nos lecteurs les informations du Midi Libre.

Bien cordialement,

La rédaction

<https://infocapagde.com>

Cet article provient de Infocapagde

L'url pour cet article est : <https://infocapagde.com/article.php?sid=4886>